Petite chronique et bibliographie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 5

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. *l'abbé Holder* a lu dans la dernière séance de la **Société d'histoire du canton de Fribourg,** quelques passages d'une étude consacrée au droit de propriété ecclésiastique dans ce canton. Il en résulte que la liberté de tester en faveur de l'Eglise et de ses institutions est fort ancienne. Ce droit fut maintenu en 1249 par la Handfeste donnée à la ville de Fribourg par les comtes de Kybourg. Un autre article de cette charte prescrivait d'attribuer à des œuvres pies le tiers de la fortune de celui qui mourait sans laisser d'héritiers. Plus tard, les autorités décrétèrent plusieurs ordonnances afin d'empêcher qu'un trop grand nombre de biens ne devinssent la propriété des maisons religieuses et fussent ainsi soustraits aux ventes et aux transactions qui étaient une source de revenus pour l'Etat. En 1420, les donations furent soumises à la sanction du pouvoir civil ; en 1483, les proches parents du défunt eurent le droit de racheter les immeubles donnés aux couvents ; au XVIe siècle, une taxe appelée *soufferte* fut imposée sur les biens de mainmorte. Enfin les biens des couvents furent sécularisés et annexés au domaine de l'Etat sous la République helvétique. Rentrées dans leurs droits sous les régimes de l'Acte de médiation et de la Restauration, les maisons religieuses sont maintenant régies par le Code civil.

M. *Max de Diesbach* a fait circuler dans la même séance deux médailles ayant trait aux relations de la Suisse avec la France. L'une d'elles rappelle le souvenir de la bataille de Dreux, livrée en 1562 dans la première guerre de religion et qui fut une défaite du parti protestant. Un régiment de six mille Suisses servait dans l'armée catholique du connétable de Montmorency. Une des trois compagnies fribourgeoises était aux ordres de Louis d'Affry. Les Suisses contribuèrent puissamment au gain de la bataille. Un grand nombre d'officiers y succombèrent. Les capitaines survivants résolurent de perpétuer le souvenir de cette bataille ; ils instituèrent entre eux un ordre militaire dont l'insigne était une médaille d'or suspendue par une bélière à une chaîne passée en sautoir sur la poitrine.

L'autre médaille présente Anne d'Autriche, régente du royaume, tenant dans ses bras Louis XIV encore enfant. Au revers, on a gravé les armes de France entourées de celles des XIII cantons, des villes et pays alliés. Il est difficile de dire à quel événement cette médaille se rapporte, car il n'y eut point de traité d'alliance entre la France et la Suisse sous la minorité de Louis XIV, ni

d'ambassade bien importante ; les relations étaient plutôt tendues, ensuite des troubles de la Fronde qui mettaient le trésor à sec et causaient des retards dans le paiement régulier des troupes suisses.

M. l'*abbé Gremaud*, enfin, a lu une relation écrite par le chanoine Fontaine, de l'arrivée à Fribourg, en 1807, du nonce du pape Mgr Testaferrata.

— Au moment où Zurich se dispose à fonder un musée Zwingli et où l'Allemagne protestante élève à Bretten un monument historique à la mémoire de Mélanchton, un comité s'est constitué à **Genève** pour y créer un **musée de la Réformation**.

Dans l'appel de ce comité au public, nous lisons entre autres les lignes suivantes :

« Ce musée sera un témoignage sensible de notre attachement à la Réformation...

» Ce musée sera un monument à la mémoire des réformateurs. Nous ne songeons pas à glorifier en eux des hommes : ils ne l'auraient pas voulu ; nous désirons les faire connaître et apprendre à les juger impartialement.

» Notre musée, cherchant à donner un tableau fidèle de l'histoire de la Réformation, fera une place, non seulement aux amis, mais aux adversaires des réformateurs.

» Il s'efforcera d'acquérir, — pour les mettre à la disposition du public — les nombreux livres, documents et gravures sur la Réformation. Il provoquera des dépôts et des dons. Sa création sera une occasion pour tous de rechercher les souvenirs de la Réformation et de les confier à une institution qui les rendra utiles en les tirant de l'oubli et en les sauvant de la destruction.

» Le musée-bibliothèque de la Réformation à Genève aura ainsi une valeur scientifique appréciée des historiens ; il présentera à tous les visiteurs une intéressante et instructive leçon de choses ; ils verront comme dans un tableau les hommes de la Réformation et l'œuvre qu'ils ont accomplie. »

L'œuvre du Comité de Genève est intéressante à tous égards. Le Pays de Vaud dans son ensemble ne pourra qu'en profiter. Ne devrions-nous pas, dans notre canton, suivre ce louable exemple, non pas à propos de la Réformation, qui s'est accomplie chez nous d'une manière toute différente, mais plutôt à l'occasion du centenaire prochain de l'indépendance ? Ne serait-il pas intéressant, convenable et opportun de rappeler par ce moyen pratique et visible pour tous, le souvenir de cet événement capital de notre histoire ?

Le canton de Vaud n'a guère de collections accessibles au public relatives au passé du pays. On restaure maintenant le château de

Chillon qui sera bientôt, par lui-même et par les nombreux objets de valeur qu'il renfermera, un musée historique du moyen âge. Ne pourrait-on pas grouper aussi pour en faire une collection intéressante et instructive tout ce qui se rapporte à la fondation du canton de Vaud ? C'est là une idée que nous émettons et que nous espérons voir accueillie favorablement.

— Nous devons rappeler encore à nos lecteurs l'existence de la **Société suisse des Traditions populaires** qui s'est donné pour tâche de rechercher et réunir toutes les indications sur les mœurs, usages, croyances, langages, us et coutumes d'autrefois. Elle publie un bulletin : les « Archives suisses des traditions populaires », dont le premier numéro contient deux prières semblables à celles dont nous avons parlé dans notre dernière chronique et qui ont été tirées d'un cahier copié par le père de notre ami Jules Veillon, le guide bien connu des Plans de Frenières. La Suisse romande est représentée dans le Comité de cette Société par M. Ern. Muret, professeur à l'Université de Genève[1].

— Parmi les **républiques** fondées sous l'impulsion de la *révolution française*, la première en date fut celle de **Rauracie,** formée de la plus grande partie des Etats du prince-évêque de Bâle et qui n'eut qu'une existence de quelques mois, en 1792 et 1793. M. Hans Buser vient de consacrer une thèse de doctorat à l'étude de ce sujet assez peu connu généralement. C'est un ouvrage de valeur et très documenté [2].

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Révolution française,* revue d'histoire moderne et contemporaine (Livraison de mars 1897) :

« De ce récit, il ressort bien clairement d'une part que la révolution dans l'évêché de Bâle a été faite par un parti peu nombreux avec l'aide de Gobel, évêque de Paris, ancien coadjuteur *de l'évêque* de Bâle [3], et des soldats français établis dans le pays ; d'autre part que le Conseil exécutif provisoire et le Comité de Salut public ont eu à l'égard de l'évêché et des Suisses, alliés et protecteurs d'une partie de l'évêché, une politique sage, modérée, soucieuse de la légalité et des droits des peuples.

[1] Le second numéro de ce bulletin vient de paraître.

[2] *L'évêché de Bâle et la Révolution française,* 1789-1793, par H. Buser. Bâle, Reinhardt et fils, 1896. (En allemand.)

[3] Gobel, député du clergé de la Haute-Alsace à l'Assemblée nationale, élevé ensuite à l'archevêché de Paris ; il mourut en 1793 après avoir déclaré qu'il ne voyait que tromperie dans la prêtrise et dans le christianisme.

» La propagande française aboutit à la proclamation de la république de Rauracie. Gobel se fit envoyer en mission dans l'évêché. Il chercha par tous les moyens possibles à assurer le pouvoir à son neveu [1] et à ses amis. Le Conseil exécutif provisoire blâma sa conduite et le rappela. Il annula les élections qu'il avait faites et, au lieu de chercher comme lui à révolutionner les petites principautés voisines, il rassura les Suisses, très inquiets de voir l'évêché se transformer en centre de propagande révolutionnaire.

» Le Comité de salut public suivit la même politique, pleine de ménagements à l'égard des Suisses.

» A la suite du rappel de Gobel, la république rauraque ne put vivre : deux factions s'y disputèrent le pouvoir et finalement chacune d'elles préféra la réunion du pays à la France à la domination de l'autre. Le ci-devant évêché forma le département du Mont-Terrible. »

Ce département, après avoir suivi les destinées de la France jusqu'en 1815, fut réuni alors au canton de Berne.

Rectification. — M. G. Fornerod, à Avenches, nous adresse à propos du dernier article de M. Eug. Secretan une longue lettre renfermant diverses rectifications.

Le duc de Morny offrit une somme de 30,000 francs de la Louve d'Avenches qui resta pendant quelque temps chez le notaire Engelhard à Morat, puis chez son frère le docteur. M. G. Fornerod dit avoir « réintégré la Louve à Avenches, du vivant de son frère Samuel Fornerod, mort en juin 1881 ». « M. le conservateur Martin fit directement, en 1894, les premières ouvertures pour son achat » qui aboutit au résultat indiqué par M. Secretan. Nous ajouterons enfin, pour donner la note pittoresque à ces quelques lignes, que « le transport de la Louve à Morat s'est fait au moyen d'un petit char à bras sans ressorts qui, sans s'effondrer, fut reconnu trop faible. »

[1] Rengger, syndic des Etats et agent du Club suisse de Paris, qui fut le principal agitateur dans le pays d'Ajoie.